

c Quantité de beurre obtenu à chaque battage, pesé quand il est parfaitement fini, la quantité de sel employé ne devant pas dépasser 1 once par livre de beurre ;

d Qualité, espèces et quantité de nourriture donnée chaque jour à l'animal, outre le pâturage ;

e Désignation de l'endroit où le lait a été mis à crêmer et des vaisseaux employés ; cet endroit devra être fermé à clef ; si le lait est placé dans un puits, le vaisseau qui le contient devra être fermé à clef et, dans les deux cas, la clef sera remise aux témoins ;

f Attestation légale de tous ces faits par les témoins.

7. Les entrées de ce rapport seront faites jour par jour, régulièrement, en duplicata, et devront être ouvertes à l'inspection des représentants de la Société ; des formules spéciales seront fournies aux concurrents.

8. Le beurre fabriqué devra être de première qualité.

9. La Société pourra, à discrétion, faire visiter l'animal concourant, et faire vérifier tous les autres détails de l'épreuve, par ses représentants.

Le résultat des concours sera donné publiquement à la prochaine réunion annuelle de la Société d'Industrie laitière, le treize janvier 1886, à Saint-Hyacinthe.

Le propriétaire d'une vache Canadienne pur-sang ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans un LIVRE DE GÉNÉALOGIE si la quantité de beurre donnée dépasse sept livres en sept jours ; et dans le LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE si cette quantité dépasse dix livres en sept jours ; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

Le propriétaire d'une vache Jersey-Canadienne ayant concouru, qu'elle ait obtenu un prix ou non, aura droit à l'inscription de cet animal dans une division spéciale du LIVRE DE GÉNÉALOGIE si la quantité de beurre donnée dépasse huit livres en sept jours ; et dans le LIVRE D'OR DE LA RACE CANADIENNE si cette quantité dépasse douze livres en sept jours ; et un certificat de cette inscription (pedigree) sera délivré gratuitement au propriétaire.

J. DE L. TACHÉ

Secrétaire-trésorier de la Société d'Industrie Laitière
de la province de Québec.

Saint-Hyacinthe, Mai 1885.

LEÇONS D'AGRICULTURE.

ENGRAIS LIQUIDE.

Tout ce qui concerne l'engrais liquide, voilà le sujet le plus difficile que j'aie jamais entrepris de traiter. On a tant parlé et écrit sur ce sujet, qu'on a peine à étudier cette question à un point de vue réellement pratique. Que son emploi ait merveilleusement réussi chez les Flamands, cela ne peut être mis en doute ; qu'il ait fait absolument défaut, au point de vue économique, tel que mis en usage par feu M. Mechi, cela ne peut être non plus mis en doute. Il s'en suit donc qu'il faut en venir à l'inévitable conclusion que l'emploi profitable de l'engrais liquide dépend des circonstances, et ma tâche semble se résumer à ceci : montrer comment et où l'on peut espérer retirer de l'emploi de l'engrais liquide, le plus grand profit possible.

Par suite de diverses circonstances, la plupart des déjections liquides de notre bétail sont ordinairement perdues, et pourtant ces déjections liquides contiennent les éléments les plus précieux de la nourriture consommée par le bétail. On a mis en usage pour conserver et utiliser ce précieux liquide divers

moyens, tels que des réservoirs, des pompes, des tuyaux d'irrigation, etc., mais, en autant que je connais ce qui s'est fait dans ce sens, en Angleterre, après quelque temps, tous ces appareils coûteux ont été laissés de côté, parce que le coût de cette méthode était de beaucoup plus élevé que les profits qu'on en retirait.

Le grand bénéfice retiré de l'application de l'engrais liquide par les Flamands, est proverbial ; là, elle produit les effets les plus étonnants sur des sols qui sont presque complètement stériles.

Quiconque a passé une fois à travers la Belgique, et y a examiné la nature du sol, doit avoir été frappé du merveilleux changement produit par l'engrais liquide et peut-être se demande-t-il pourquoi une méthode si profitable d'appliquer l'engrais à la terre n'est pas mise en pratique sur une plus grande échelle dans d'autres pays. La réponse est toute simple ; ce système a été essayé dans d'autres pays, spécialement en Angleterre, et il n'a pas produit ce qu'on en attendait. J'ai eu connaissance de certains essais pour lesquels on avait fait de grandes dépenses pour l'érection de réservoirs qui sont maintenant abandonnés, l'expérience ayant démontré qu'on n'a retiré aucun bénéfice de l'application de l'engrais liquide sur le sol. Rien n'autorise à douter que cette conclusion soit bien fondée en fait, et qu'il y a des sols qui ne bénéficieraient aucunement de ce système.

On doit remarquer que le système en question n'est plus une nouveauté en agriculture, mais qu'il a été essayé sur une grande échelle et dans les circonstances les plus variées. Le mieux qu'on a obtenu, a été un succès partiel, et comme il nécessite, par les arrangements qu'il exige, un fort investissement de capital, il reste à décider l'importante question de savoir si, sur telle ferme ce système sera, oui ou non, plus profitable que les méthodes ordinairement suivies pour appliquer l'engrais à la terre. La solution de cette importante question est difficile, certaines considérations théoriques et pratiques venant la compliquer.

Les moyens de se procurer la quantité d'eau nécessaire pour diluer suffisamment l'engrais liquide ne se trouvent pas partout, ou ne peuvent se trouver qu'au moyen d'une dépense ruineuse ; le coût de la construction des réservoirs n'est pas une bagatelle ; et le temps que l'on prend sur nos saisons de culture si courte et si bien employées, pour distribuer l'engrais dilué, au moyen des chevaux, charrettes et du travail de l'homme, nuitra terriblement aux travaux de la culture sur la ferme.

Mais, à part les difficultés purement pratiques qu'on rencontre lorsqu'on veut estimer justement les mérites de l'emploi de l'engrais liquide, il se soulève plusieurs autres questions qui sont absolument du ressort du chimiste agricole. C'est à ce dernier qu'il appartient d'établir sur quel ou quels principes sont basés les effets étonnants produits par l'engrais liquide, en certains cas, et d'essayer à expliquer les raisons pour lesquelles, dans d'autres circonstances, il ne produit rien de bon, ou ne donne qu'un succès partiel. La question du profit à retirer pour compenser les dépenses nécessitées pour l'installation requise pour l'application de l'engrais liquide, vient en second lieu ; elle peut détruire ou ne pas détruire la théorie qui nous enseigne que sous une forme liquide les éléments constitutifs du fumier sont plus propres au rapide développement de certains genres de produits agricoles. Mais, il faut d'abord examiner avec soin, si cette opinion peut être acceptée sans discussion, ou bien si, telle qu'elle est généralement acceptée, elle ne devrait pas être considérablement modifiée.

Un principe tel que celui qui nous enseigne que les matières fertilisantes produisent leur plus grand effet lorsqu'elles sont appliquées sous forme de liquide peut être vrai d'une manière abstraite, ou bien s'il s'agit de certaines classes